

Fiche d'inscription - Cours d'aquagym 2022-2023

Nom/ Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

C.P : Ville

Téléphone(s) : E-mail : pour l'enregistrement de votre adresse merci de nous envoyer un mail à infoaquamelodie@gmail.com.

Certificat médical obligatoire pour l'accès aux cours

1 Photo d'identité (pour les nouvelles inscriptions)

Lire, dater et signer le bulletin d'adhésion

Au trimestre cours illimités toutes les piscines (Tout trimestre entamé est dû)

1er trimestre septembre - 20 décembre 2022 : 97€

2^{ème} trimestre janvier 2023 - mars 2023 : 97€

3^{ème} trimestre avril 2023 - juin 2023 : 97€

Carte 10 séances : 75€ Valable uniquement pour la piscine de l'abrapa

*Tarif étudiants, Amicale CHRU Strasbourg, *sur présentation d'un justificatif

1er trimestre septembre - 20 décembre 2022 : 80€

2^{ème} trimestre janvier 2023 - mars 2023 : 80€

3^{ème} trimestre avril 2023 - juin 2023 : 80€

Carte 10 séances 60 € Valable uniquement pour la piscine de l'abrapa

*Chèque libellé à l'ordre d'AQUAMELODIE, Virement, RIB de l'association sur demande.
Espèces uniquement en main propre à la rentrée.*

PISCINES FREQUENTEES

ABRAPA SCHILITIGHEIM HARDT ROBERTSAU OSTWALD

1/2

*Association loi 1908 , inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg
vol.n°81-Fol.n°177*

Protection des données

Les informations recueillies sur ce bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé pour gérer votre inscription et sont destinées au bon fonctionnement de l'association Aqua Mélodie . Constitution du fichier adhérents pour le suivi du, paiement des cotisations, contacts en cas de besoin, vérification de l'aptitude médicale à pratiquer l'activité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au comité d'Aqua Mélodie: infoaquamelodie@gmail.com; Durée de conservation des données , un an après le non renouvellement .

Condition de l'exercice de l'activité

- Tout membre reconnais avoir satisfait à la visite médicale obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'aquagym et doit fournir le certificat obligatoirement à l'inscription. A défaut, le membre ne sera pas autorisé à suivre les cours.
- L'accès aux vestiaires et au bassin est formellement interdit en l'absence de votre moniteur . Il est également strictement interdit d'aller dans l'eau sans la présence physique au bord du bassin de votre encadrant . L'association se réserve le droit d'exclure tout membre qui ne respecte pas cette obligation.
- L'association ne peut en aucun cas être responsable en cas de vol dans les vestiaires ou au bord du bassin .
- Toute association sportive est tenue à un obligation légale d'assurance .
- Toute absence ou interruption de la pratique d'aquagym, quel qu'en soit le motif et la durée ne peut donner lieu à un remboursement . La cotisation d'inscription reste acquise à l'association .
Article 8 des statuts .
- Les adhérents s'engagent à respecter horaires de début et de fin des cours.
Lors de créneaux consécutifs il est interdit de faire un cours à cheval, pour le respect de tous.
- L'association n'est pas responsable des mises à disposition des piscines part l'Eurométropole, ni des heures d'ouvertures ou des fermetures temporaires ou pour raisons techniques.
- En cas de fermeture de la piscine pour les raisons suivantes : jours fériés, grèves, crise sanitaire /pandémie, intempéries, problèmes techniques, aucun remboursement ne sera possible.

La signature du bulletin d'adhésion engage l'acceptation du règlement.

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance des modalités
des protections des données et des conditions mentionnées ci-dessous et m'engage à les respecter .

A..... le

Signature :

2/2

*Association loi 1908 , inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg
vol.n°81-Fol.n°177*